



Doc. 12956
25 juin 2012

Discriminations multiples à l'égard des femmes musulmanes en Europe: pour l'égalité des chances

Amendement¹ n° 11

déposé par la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 6.2.1.1, insérer le paragraphe suivant:

« de prendre des initiatives dans le domaine de l'éducation interculturelle relatives à la diversité des religions et des convictions non religieuses afin de promouvoir la tolérance, la compréhension mutuelle et la culture du "vivre ensemble", en s'inspirant des principes énoncés dans la Recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur la dimension des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle (CM/Rec(2008)12) ; »

1. 2012 - Troisième partie de session

